

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 26 JUIN 2015

Présents : MM. MORA, Mme COIG, CASABONNE, Mme ARTIGAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Bernard MORA
	Pierre CASAUX-BIC	à	Aimé SOUMET
	Michel BARRERE-MAZOUAT	à	Martine MIRANDE
	Anne VOELTZEL	à	Marylise GASTON
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Thérèse LASMARRIGUES
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Marc OXIBAR
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Valérie SARTOLOU	à	Henriette BONNET
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

REÇU

le 30 JUIN 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE  
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES, Cédric LAPRUN, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

### RAPPORT N° 150626-04-ECO-

#### ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES (PARC D'ACTIVITES) « LAZERES - GURMENÇON » CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

Mme BESSONNEAU indique que la Communauté de Communes, de par l'exercice de sa compétence obligatoire Développement économique, gère actuellement, sous forme de budgets annexes, les parcs d'activités de Lanneretonne, Ogeu-Les Tembous et du Gabarn.

Le Conseil Communautaire a procédé à la création d'une nouvelle zone d'activités économiques (parc d'activités) appelée « Lazères-Gurmençon » sur le territoire de la commune de Gurmençon (délibération n° 150626-02-ECO).

Afin d'identifier budgétairement les opérations afférentes à cette zone, la création d'un budget annexe au budget principal est donc nécessaire. Les opérations correspondantes seront ainsi décrites dans une comptabilité de stock spécifique. Ce budget sera voté ultérieurement par le Conseil Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivité Locales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu la délibération du 24 Novembre 2014 de la commune de Gurmençon portant déclaration de projet,  
Vu les délibérations du 29 janvier, 09 avril et 26 juin 2015 respectivement relatives à la demande anticipée de subvention, à l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la rue Lazères, à la convention de portage financier avec l'EPFL, à la création d'une nouvelle zone d'activités économiques,  
et après en avoir délibéré,

Ouï cet exposé,

### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** la création d'un budget annexe spécifique à la nouvelle zone d'activités économiques (parc d'activités) Lazères - Gurmençon selon l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur, qui sera voté ultérieurement par le Conseil communautaire
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 juin 2015

**REÇU**

Suivent les signatures

le 30 JUIN 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

Le Président

Affiché le 30.06.15



Daniel LACRAMPE